

PLAN d'équipement scolaire - adopté principe de construction d'école?

Le MAIRE. - Je passe la parole à Monsieur LEJEUNE, Architecte communal.

M. LEJEUNE. - Avec Monsieur LEGROS, nous avons déjà vu Monsieur le Vice-Recteur pour avoir son avis sur le programme de construction scolaire de la Commune de Saint-Denis. Monsieur Le Vice-Recteur à la suite de cette entrevue nous a fait un rapport dans lequel il préconise la construction des écoles suivantes:

1°) CAMP OZOUX. - Il s'agit simplement de reprendre, en les modifiant et en les complétant, les projets établis en 1955 par le Cabinet Bossu pour la construction d'une école primaire et d'une école maternelle. L'ensemble desservirait tout le quartier dit "La Source" qui groupe une importante population scolaire.

2°) BOULEVARD LANCASTEL. - On doit prévoir la construction d'une école maternelle à 10 classes en remplacement des locaux actuels en très mauvais état en utilisant le terrain actuel auquel on adjoindrait si besoin est l'emplacement dénommé "Parc Plaisance".

3°) CAMELIAS. - Ce quartier est en plein développement. Sa population actuelle justifie déjà la création d'une école primaire qui accueillerait en outre les élèves domiciliés dans les rampes de Saint-François. M. LEGROS signale que la S.I.D.R. mettra à la disposition de la Commune un terrain dans le prochain lotissement des Lataniers.

4°) DEUX GANONS. - Un lotissement de la S.I.D.R. comportant 210 logements est actuellement en cours de réalisation dans ce secteur dont la population va croître dans des proportions sensibles. On doit donc prévoir la construction d'une école qui, de par sa situation, offrirait le double avantage de décongestionner l'école de Ste-Clotilde et de rendre inutile le projet de Montgaillard (4 classes + logement).

5°) DOMENJOD. - Les locaux actuels sont nettement insuffisants et la Commune est obligée de recourir à des locations très onéreuses. Elle a loué pour la somme de 13.000 F mensuellement la maison que Monsieur BRIMBEL vient de faire construire à cet effet. Les deux classes de l'Ecole de Domenjod pourront y être transférées très prochainement, peut-être dès le mois de Décembre.

AU CHAUDRON, la Commune vient de faire construire sur un petit terrain lui appartenant une baraque de deux classes qui pourra recevoir dès la prochaine rentrée scolaire les enfants en bas âge qui ne peuvent pas effectuer un long trajet pour se rendre à l'école de Ste-Clotilde.

6°) LE BUTOR. - Les locaux actuels ne répondent plus aux besoins d'un établissement de ce genre. Il est très mal placé auprès d'un poste d'essence, ce qui est extrêmement dangereux. En outre la situation au carrefour très fréquenté de l'allée Bonnier et de la route Nationale constitue un danger permanent pour les jeunes élèves. Il est urgent de le remplacer par des bâtiments mieux adaptés et mieux situés auxquels on adjoindrait, comme pour le Camp Ozoux, une école primaire de 10 classes indispensable dans ce quartier très peuplé.

cette opération peut être aisément réalisée en utilisant le terrain suffisamment vaste de l'Hôpital Saint-Jacques. Cet établissement pourrait être désaffecté étant donné la création du Grand Hôpital Or, paraît-il cela n'est pas possible. Cet Hôpital actuellement, même avec le Grand Hôpital est complètement occupé. Il y a donc lieu de trouver un autre terrain dans ce secteur, ce qui me semble assez difficile.

M. LEGROS. - J'estime, Monsieur l'Architecte, qu'une école à Lancastel et une au Camp Ozoux où nous avons déjà le terrain et une autre aux Lataniers pourraient suffire pour le départ. Il ne faut pas se faire d'illusions, nous n'aurons pas les crédits nécessaires pour la création de toutes ces écoles. Si nous en construisons trois, l'année prochaine se serait déjà très bien.

7°) L'ECOLE CENTRALE. - L'école Centrale, elle, sera sur le plan national, c'est à dire hors crédits départementaux. Le projet de reconstruction présenté l'an dernier serait ramené à des proportions plus modestes: 30 classes et suppression de l'internat. Le terrain libéré serait aménagé en terrain de sports, le terrain de Joinville se révélant nettement insuffisant pour le nombre d'élèves qui le fréquentent.

8°) L'ECOLE JOINVILLE. - Le problème de la construction d'une cantine a été envisagé. Cette construction pourrait être réalisée en arrière de l'aile Ouest et perpendiculairement à la rue Ste-Marie. L'espace existant est suffisant pour autoriser la construction d'un réfectoire de 300 m<sup>2</sup> avec cuisine et magasins. L'accès par la rue Ste-Marie éviterait le passage des fournisseurs par la cour de récréation.

En outre, sur la demande justifiée de Mme la Directrice, on étudiera la possibilité d'aménager quatre classes indispensables pour prochaine rentrée. Cela a été fait sommairement par quelques aménagements provisoires.

Il y aurait donc lieu d'adopter non pas l'ordre d'urgence, mais d'adopter le principe de ces écoles, l'ordre d'urgence étant fixé par le Conseil Général. Nous pouvons donner notre avis et demander qu'on utilise d'abord les terrains que nous avons dans l'immédiat, c'est à dire: Camp Ozoux - Lancastel et peut être les terrains de la SIDA au Lataniers et aux Deux Canons. Pour les autres nous n'avons pas de terrain, même si nous prenons l'ordre d'urgence nous ne serions pas en mesure d'exécuter ces écoles et évidemment l'école Centrale elle qui est à part puisqu'elle est sur le plan national.

Le MAIRE. - Vous venez d'entendre les explications de notre Architecte, M. LEJEUNE, est-ce que vous avez quelques observations à formuler?

Mme AMELIN. - A propos des litiges concernant le Cabinet Bos su au sujet de l'école de la Montagne, nous voudrions être renseignés, à savoir comment cette affaire a été solutionnée.

M. MANES. - Nous avons donné un délai de huit jours à l'Architecte pour nous remettre le dossier d'adjudication pour la construction de cette école. Ce qui a été fait. Ce dossier a été transmis à l'autorité de tutelle, pour approbation, et ne saurait tarder à nous parvenir. Je pense qu'il nous sera possible de passer à exécution avant la fin de cette année.

Le MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous demande votre accord sur le plan d'équipement scolaire de la Ville de Saint-Denis.

Adopté à l'unanimité.